

Réunion publique

1^{er} octobre

Pont d'Ain

Date et heure : le 1^{er} octobre 2013 à 18 heures 35

Lieu : Pont d'Ain

Durée : 1 heure 55

Participants : 61 personnes

1

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour cette réunion de débat public, sur le projet Arc lyonnais. Je passe de suite la parole à Monsieur le Maire, en le remerciant d'avoir mis à disposition cette salle des fêtes et nous permettre ainsi d'organiser, dans de bonnes conditions, cette réunion de débat public. Monsieur le Maire, si vous pouvez nous dire deux mots.

André FERRY, Maire du Pont d'Ain

Bonsoir à tous. La commune de Pont d'Ain est flattée de vous recevoir ce soir et de recevoir surtout la CNDP, pour ce débat concernant des canalisations de transport de gaz. Je ne sais pas si Pont d'Ain a été choisie par hasard, mais en tous les cas le hasard a bien fait les choses parce que Pont d'Ain est l'une des cinq communes du département de l'Ain qui ont été choisies pour ces débats publics. Pourquoi ils ont bien fait les choses ? Parce que Pont d'Ain, de tout temps, a été un lieu de rencontres. Evidemment, pas un lieu de rencontres comme ce soir, où j'espère qu'il y aura un vrai débat, mais un lieu de rencontres géographiques, à la limite du Revermont, de la Bresse, du Bugy et de la Dombes. Il s'agit

donc bien d'une rencontre, comme ce soir. Et surtout un lieu de passage, avec la RD1075 et c'est 11 000 véhicules/jour, avec la voie ferrée – entre 150 et 200 trains par jour –, l'autoroute avec ces 30 000 véhicules/jours et peut-être maintenant, encore en plus, une certaine quantité de gaz à proximité. Cela fait donc vraiment un lieu de passage.

Que vous dire sinon que soyez les bienvenus à Pont d'Ain et bon débat. Je rappelle que dans le mot débat public, il y a le mot débat. Je pense donc qu'après, vous prendrez la parole. Merci et soyez les bienvenus.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est l'essentiel de cette réunion, ce sera la deuxième partie de la réunion qui sera un débat. Ce débat public a été décidé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a été saisie par le maître d'ouvrage, GRTgaz, de deux projets de gazoducs. Arc lyonnais qui va de Saint-Avit dans la Drôme à Etrez dans le département de l'Ain et Val de Saône qui va d'Etrez à Voisines dans le département de la Haute-Marne. Donc, deux projets, un seul débat public.

La commission nationale est une autorité indépendante qui a été mise en place par la loi, deux lois en 1995 et en 2002. Elle est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ayant un impact territorial. Elle doit également veiller à ce que le public ait de bonnes conditions d'information sur ces projets pour leur permettre d'émettre un avis ou des recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

La commission nationale ayant décidé de faire un débat public pour ces deux projets, projets importants qui se développent sur près de 400 kilomètres du nord au sud, a désigné une commission particulière du débat public en charge d'animer le débat public sur ce projet. Six membres de la commission ont donc été désignés. Aujourd'hui, vous en avez cinq avec, à ma droite, Anne-Marie Odunlami, il y a Jean Sornay qui est dans la salle, Séverine Barberet, Michel Rostagnat et moi-même en tant que président. La lettre du débat public qui vous a été distribuée à l'entrée, vous permet de voir les profils variés de ces membres.

La commission particulière, comme la commission nationale est indépendante. Elle est indépendante du maître d'ouvrage, ainsi que des pouvoirs publics. Nous avons pour mission d'organiser le débat, mais dans les conditions que nous jugeons les plus favorables à son déroulement. Donc, cette CPDP organise et anime les débats, elle veille à ce que l'information la plus complète, transparente et objective soit diffusée à destination de la population et de toutes les personnes concernées par le projet. Elle permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites par le canal des outils de communication que nous avons mis en place, en particulier le site Internet qui a été créé pour ce débat public. Enfin, la CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage réponde clairement et simplement aux questions posées par le public.

Le débat public repose sur trois principes fondamentaux qui concernent tout le monde. D'une part, l'équivalence, c'est-à-dire que toute personne n'a la même information concernant ce projet, a la même possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition sur le projet qui est présenté. Le principe de transparence, donc clarté et accessibilité de l'information sans privilégier quiconque. Enfin, l'argumentation, le débat se construit sur la base d'opinions argumentées. Les réunions de débat public ne sont pas des référendums où l'on compte les gens pour, les gens contre ou les gens qui s'abstiennent, mais nous notons les arguments que les uns ou les autres peuvent présenter concernant le projet qui vous est présenté.

La commission particulière de ce débat public a deux principes déontologiques à respecter, c'est la neutralité, la commission n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même. C'est-à-dire que les conclusions, que nous rentrons à la suite de cette période de débat

public, ne porteront pas sur un avis pour ou contre le projet. Nous n'avons pas d'avis à formuler. Par contre, nous sommes là pour recueillir les arguments des uns et des autres, les préoccupations que vous pouvez formuler les uns et les autres à titre personnel, à titre d'association, à titre de collectivité, à ce stade du débat public. Enfin, l'indépendance, je l'ai déjà dit, c'est une commission indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

La suite du débat public, comment se déroule le débat public ? Nous avons donc prévu au total 19 réunions qui vont se tenir sur le fuseau depuis la Drôme jusqu'à la Haute-Marne et qui permettent ainsi d'avoir directement un contact avec les intéressés, les personnes concernées par cet investissement. Sur les 19 réunions, deux réunions particulières, appelées réunions thématiques, se tiendront à Lyon et Dijon et seront plus centrées sur les arguments justifiant la réalisation de ces projets. Lorsque ces 19 réunions se seront tenues, et les dernières réunions sont le 18 décembre, la commission particulière a donc mandat de rédiger un compte rendu du débat public et des opinions exprimées, opinions qui ont été donc formulées soit à l'occasion des réunions publiques, soit par des échanges via le site Internet que nous avons mis en place. Suite à la remise de ce compte rendu exhaustif et des conclusions du débat public tirées par la commission nationale, le maître d'ouvrage a trois mois pour exprimer les conclusions qu'il tire de ce débat public et préciser la suite des opérations. Soit, la réalisation du projet, soit l'abandon du projet, soit des modifications apportées au projet tel qu'il vous a été présenté.

Comment se déroule une réunion publique ? Après mon intervention qui précise ce qu'est un débat public et comment se déroulera la réunion de débat public, le maître d'ouvrage, GRTgaz présentera le projet de manière synthétique. Sachant que vous avez, à votre disposition, le dossier du maître d'ouvrage qui vous a été distribué à l'entrée de la salle. Vous avez le dossier exhaustif et une synthèse, en quelques pages, qui permet de connaître l'essentiel. Ensuite, le débat est ouvert et vous êtes donc invités à vous exprimer, à formuler vos questions, vos inquiétudes, vos suggestions, remarques. Et pour permettre au maximum de participants de prendre la parole, nous souhaitons limiter à 4 minutes par intervenant le temps de parole. En vous demandant de vous présenter, car les réunions publiques sont enregistrées intégralement et l'enregistrement est transcrit par écrit intégralement et figure sur le site Internet du débat public, dont vous avez l'adresse dans les documents qui vous ont été remis. Il est donc important que vous puissiez formuler votre identité et signaler si vous parlez à titre personnel ou au titre d'une association ou d'une collectivité. Aux questions que vous poserez, le maître d'ouvrage apportera une réponse ou la commission particulière s'il s'agit d'une question qui nous concerne directement. Si vous avez, par contre, un argumentaire plus complexe, plus détaillé, plus important à présenter, la réunion de débat public n'est pas le lieu le plus adapté vu que vous avez un temps de parole limité. Nous vous invitons donc à rédiger un cahier d'acteur. Vous avez les conditions d'élaboration sur le site Internet. C'est un 4 pages qui vous permet de développer, lorsque vous êtes un collectif – une association, une collectivité ou un organisme consulaire –. Si vous avez un argument et des problèmes particuliers à évoquer et une argumentation un peu complexe et longue à développer, nous vous invitons à rédiger ces cahiers d'acteurs qui figureront aussi sur le site Internet.

Voilà pour la présentation de la partie débat public. Je passe maintenant la parole au maître d'ouvrage qui va être amené à vous présenter le projet tel qu'il est préparé.

Un élément très important que je n'ai pas indiqué, mais le projet, à ce stade-là, n'est pas décidé. C'est la spécificité de la procédure débat public, nous sommes tout à fait à l'amont de la réalisation d'un ouvrage. C'est-à-dire tellement à l'amont que la décision de réalisation n'est pas encore prise. Alors, évidemment, il y a des arguments qui poussent à la réalisation et ça, ce sera développé dans la présentation du maître d'ouvrage. Mais la décision n'est pas encore prise et le tracé qui nous intéresse n'est pas non plus bouclé vu que c'est sur simplement un fuseau d'étude que vous êtes saisis. C'est la particularité du débat public qui est très à l'amont, contrairement à l'enquête publique qui, elle, est tout à fait à l'aval, au moment où le passage de l'ouvrage est très précisément défini et l'impact parcellaire très précisément arrêté.

Je passe donc la parole au maître d'ouvrage après vous avoir donné ces indications fondamentales.

II) Présentation du projet

1) *Introduction*

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du Projet

Merci Monsieur le Président. Bonsoir mesdames et messieurs les membres de la commission, bonsoir mesdames, messieurs. Merci pour votre accueil, Monsieur le Maire, et je partage votre sentiment quant à la sagacité de la CNDP, non pas pour le choix de Pont d'Ain, je n'ai pas à me prononcer là-dessus, mais pour le fait qu'elle ait choisi de réunir deux projets importants en un seul débat public. Parce que vous verrez tout à l'heure, ils ont une cohérence, ils sont dans le prolongement l'un de l'autre, ça donne donc un peu de cohérence.

GRTgaz, qu'attendons-nous de ce débat public ? C'est un moment privilégié de débat, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. C'est aussi un moment de rencontre avec les gens et la population. Les institutions, nous les rencontrons, les élus, on les rencontre. La population, nous la rencontrons beaucoup moins et c'est donc la première fois que nous allons pouvoir échanger sur ce sujet-là. L'exemple le prouve, c'est notre 4^e débat public, que nous en avons chaque fois appris quelque chose. Soit parce que quelque chose nous avait échappé, soit il y avait un enjeu particulier, soit il y avait un attachement particulier et tout cela, on doit le prendre en compte pour faire le meilleur projet possible.

Monsieur le Président vous l'a dit, ces projets ne sont pas décidés, nous ne sommes donc pas sous la pression de la décision. La décision pour l'un des projets – Val de Saône – interviendra mi-2014 et le suivant mi-2015, nous avons donc le temps de travailler et de revenir vous voir, mais n'hésitez pas à nous questionner.

Au cours de cette première présentation synthétique, nous ne pourrons pas balayer tous les sujets. Nous en avons donc choisi quelques-uns, en accord avec la commission, nous avons proposé à la commission et elle l'a validé, quelques sujets principaux. Mais comme on le dit souvent, il n'y a pas de question illégitime. La partie suivante sera donc ouverte à toutes les questions et nous vous répondrons.

J'en profite pour me présenter, je m'appelle Denis Suisse-Guillaud, je suis le responsable du projet. À mes côtés, Christian Bernardini, le directeur technique de ce projet et Vincent Sauter, le responsable des études. Dans la salle, nous avons quelques collègues plutôt exploitants, donc qui gèrent la canalisation au quotidien, qui pourront éventuellement répondre à vos questions si besoin.

Nous commencerons par l'entreprise GRTgaz et puis assez rapidement, le réseau de transport de gaz naturel parce qu'il ne se voit pas, mais il y en a 32 000 kilomètres dans notre pays. Nous essayerons ensuite de répondre assez simplement à la question : pourquoi ces projets ? Ensuite, mes collègues aborderont les deux points suivants : l'Arc lyonnais et le territoire – qu'avons-nous considéré ? Comment sommes-nous arrivés au fuseau – et ensuite, Vincent Sauter présentera le fuseau.

2) *Présentation de GRTgaz*

Denis SUISSE-GUILLAUD

GRTgaz c'est l'ex Gaz de France, c'était l'une des grandes Directions de Gaz de France. Suite aux changements institutionnels qui se sont passés dans les années 2000-2003, c'est GDF Suez qui est actionnaire majoritaire, mais avec la Caisse des dépôts actionnaire à 25 %. Ce sont 3 000 personnes qui s'occupent des canalisations pour les gérer, pour les

entretenir au mieux, 500 dans le secteur Rhône Méditerranée, c'est-à-dire Lyon-Marseille. Et notre site d'exploitation le plus proche est à Tossiat, ici, il y a donc une équipe de gaziers, dirigée par Laurent Michoux, qui est là, qui s'occupe des réseaux au quotidien.

Le métier de Gaz de France, ce sont deux choses assez simples.

C'est d'acheminer le gaz naturel depuis les points d'entrée – une carte tout à l'heure vous précisera tout ça – dans notre pays. Le gaz naturel étant importé à 99 %. Nous l'acheminons donc depuis l'étranger et on l'importe évidemment. On l'achemine donc depuis les frontières jusqu'au point de consommation. Il y a deux grands types de point de consommation pour nous, il y a les très gros industriels, il y a le couloir de la chimie où il y a par exemple Saint-Gobain à Lagnieu ou Renault Trucks à Bourg-en-Bresse. Ce sont les clients industriels. Et puis les clients, les distributions publiques, c'est chacun d'entre vous, mais au niveau collectif. Ce sont nos collègues de GRDF qui s'occupent de la distribution, les petites voitures bleues.

Et puis enfin, on entretient, on développe le réseau de transport de gaz naturel. Nous sommes partis de zéro dans les années 60 et nous sommes à 32 000 kilomètres de canalisations que nous avons construites depuis 50 ans. Je pense donc que l'on peut dire que l'on sait faire, même si on doit aussi s'améliorer.

Quel est ce réseau principal de GRTgaz ? Vous avez là le réseau en bleu, c'est le réseau principal, 7 000 kilomètres. Les points bleus correspondent à des stations de compression. Ici, il y en a une qui est très connue, c'est à Etrez évidemment où il y a une station de compression en cours de construction. Ces stations de compression compriment le gaz pour permettre qu'il circule à environ 30 kilomètres dans les tuyaux.

Nous allons passer maintenant au point d'arrivée. Voilà les points d'arrivée en France du gaz naturel. Vous voyez que ce réseau relie les points d'arrivée aux points de consommation. Les flèches vertes correspondent aux gazoducs qui viennent, en partant de la droite, de Russie, de Hollande et puis de Norvège. Les flèches bleues correspondent au gaz naturel qui arrive par méthanier, respectivement au sud à Fos-sur-Mer et puis en moindre quantité sur la façade atlantique à côté de Nantes, à Montoir. Vous voyez donc que les grosseurs de flèches sont à peu près proportionnelles aux quantités de gaz. Nous avons donc beaucoup de gaz qui arrive au nord, ce qui provoque certains engorgements, et en particulier un peu au nord d'Etrez où le réseau est assez encombré, ce qui génère une zone nord et une zone sud, parce que nous ne pouvons pas passer autant de gaz qu'on ne le souhaite. Il y a donc une différence de prix assez substantielle entre le nord et le sud, différence de prix pour les industriels, puisque pour les particuliers, le prix est uniforme sur tout le territoire. Et les deux canalisations Arc Lyonnais et Val de Saône prennent rang dans ce réseau principal de GRTgaz, donc, le réseau armatures de GRTgaz.

Si on se rapproche un peu plus du territoire, vous reconnaissez, sur la diapo de droite pour vous, Etrez au nord, les deux passages de chaque côté de Bourg-en-Bresse, Vincent Sauter vous en parlera. Ensuite, on a aussi deux fuseaux de côté de Pérourges, idem du côté de Bourgoin Jallieu et on arrive à Saint-Avit. Saint-Avit est aussi une plate-forme gazière du même type qu'Etrez où nous avons une station de compression et un stockage de gaz. La partie gauche de la diapo représente Val-de-Saône. J'en dis un mot parce qu'il s'agit d'un débat public qui concerne l'ensemble de ces deux projets. Saint-Avit/Etrez Arc Lyonnais, c'est 150 kilomètres, Etrez /Voisines, c'est 350 kilomètres, mais avec les doubles fuseaux actuellement à l'étude. Le Président avait raison, tout à l'heure, de vous parler de 400 kilomètres. Nous partons donc d'Etrez pour aller vite, Val-de-Saône, on passe par Palleau où là il y a une station de compression. Palleau, c'est Beaune pour faire simple. Ensuite, pour monter jusqu'à Voisines qui est à l'ouest de Langres sur le plateau de Langres.

3) Présentation du projet Arc Lyonnais et ses enjeux

Qu'est-ce que c'est Arc Lyonnais ? Ce sont des tubes qui font 15 à 18 mètres de long et qui sont soudés entre eux et enfouis sous au moins 1 mètre de terre. Les deux diamètres

étudiés pour l'instant, c'est 1,05 mètre ou 1,20 mètre. Il s'agit de très grosses canalisations, parmi les plus grosses que l'on pose en France. On pose, dans d'autres pays, du 1,40 mètre, mais en France, on pose du 1,20 mètre maximum. Le coût, à ce stade des études, est environ de 450 millions d'euros pour Arc Lyonnais seul. Val-de-Saône est estimé à environ 600 millions d'euros. Vous comprenez donc pourquoi la décision, pour construire ces projets, ne se prend pas facilement parce qu'il y en a pour au total 1 milliard d'euros.

Nous allons maintenant essayer de vous expliquer pourquoi nous faisons ces projets. Vous voyez la carte d'arrivée du gaz. Un phénomène nouveau est arrivé il y a à peu près 5 ans, c'est au nord de cette carte la création du terminal méthanier de Dunkerque. EDF le construit en partenariat avec Total, il va donc y avoir une nouvelle arrivée de gaz à Dunkerque. Cela renforce donc encore notre réseau qui est plutôt orienté du nord vers le sud et cela nous pose un certain nombre de problèmes, j'en reparlerai. Vous avez également les Hauts de France. Il s'agit d'une canalisation construite en 1,20 mètre et dont les travaux ont lieu en ce moment. Nous l'avons appelé Hauts-de-France, car nous avons l'habitude de donner des noms de baptême à nos gazoducs. Ensuite, nous allons de Dunkerque à Compiègne à peu près. Ensuite, nous allons repartir de Compiègne pour aller jusqu'à Voisines, à côté de Langres par l'arc de Dierrey. L'enquête publique vient de se terminer, les tubes sont commandés, les travaux vont démarrer l'année prochaine. Au sud, Eridan, qui est un autre gazoduc, toujours dans les mêmes caractéristiques, 1,20 mètre enterré sous 1mètre de terre. L'enquête publique vient de démarrer, c'est Fos/Valence, pour faire simple. Vous allez voir arriver nos deux canalisations, Val de Saône et Arc Lyonnais qui viennent compléter cette diagonale nord-sud Fos/Dunkerque. Ça n'a pas plus d'intérêt que ça de faire une diagonale nord-sud en soi, simplement elle a le mérite d'être très capacitaire. C'est-à-dire que si l'on manque de gaz à un endroit, on peut en trouver ailleurs et on peut en acheminer depuis ailleurs. Il faut donc que l'on ait un réseau qui permette de transiter ou de faire passer des quantités importantes de gaz naturel et c'est la raison d'être de cette diagonale. Il faut vous dire aussi qu'elle participe à la sécurité et l'approvisionnement de notre pays puisque, notamment dans le secteur nord, nous sommes connectés au réseau étranger. Donc, en cas de problème, et nous l'avons eu avec la Russie il y a trois-quatre ans, quand l'on est privé d'une source de gaz, on peut faire face en actionnant d'autres fournisseurs, il faut simplement avoir les tuyaux qui vont bien dans tous les sens. Et donc ça, c'est un élément important pour cette affaire.

La participation plus directe à Val de Saône, c'est la suppression de la congestion nord-sud, puisque c'est un problème assez important actuellement. Arc Lyonnais sera fait essentiellement si le projet de terminal méthanier de Fos-sur-Mer est réalisé, c'est le petit carré vert que vous voyez. Donc, un peu comme nous l'avons fait à Dunkerque, il faudra pouvoir remonter le gaz qui arrive à Fos-sur-Mer, c'est en partie la raison d'être d'Eridan, mais nous serons obligés de faire Arc Lyonnais pour pouvoir venir alimenter la région lyonnaise et le couloir de la chimie en gaz arrivant à Fos. Ce dossier de terminal méthanier à Fos est porté par Shell et le dossier est déposé. On verra donc ce qu'il adviendra, mais on se prépare en tout cas.

Au point où nous en sommes, j'ai à peu près fini ma partie. C'est un petit résumé. Nous achevons progressivement la diagonale nord-sud qui permet de privilégier, vous l'avez compris, soit l'approvisionnement par le sud, soit l'approvisionnement par le nord. Arc Lyonnais, c'est plutôt permettre plus spécifiquement l'accueil du futur terminal en projet à Fos. Et puis, globalement, tout ça permet de désengorger nos tuyaux puisque les pointes sont difficiles à passer. Nous estimons que tout cela nous permettra de contribuer à un fonctionnement plus équilibré et harmonieux du marché de gros du gaz naturel en France.

4) *Présentation technique d'un projet de canalisation de gaz*

Christian BERNARDINI, Directeur technique

Après la présentation des enjeux du projet, nous allons un peu expliquer ce qu'est un projet de pose de canalisations de gaz et les incidences qu'il produit. Ce que vous voyez à l'image, c'est ce que l'on appelle une piste de travail, qui est l'emprise des travaux qui va courir sur l'ensemble du linéaire de la canalisation. Cette piste permet l'acheminement des matériels et des engins nécessaires au chantier, ainsi que la réalisation de la canalisation. Donc, ce qui est fait dans un premier temps, c'est un constat préalable avec l'ensemble des propriétaires, on repère la piste et on piquette la canalisation. Ce qu'il faut aussi retenir c'est qu'à un endroit donné, sur un territoire donné, le chantier a une durée de 4 à 6 mois.

La première opération que l'on réalise, c'est l'acheminement de l'ensemble des tubes le long de la piste de travail, on aligne les tubes. C'est une opération que l'on appelle le bardage et c'est la première opération qui est réalisée. Puis, vient la création de la canalisation, c'est donc la soudure bout à bout de l'ensemble des tubes par tronçon. Pour ce faire, on a ce que l'on appelle un cirque de soudage avec des cabines de soudure, ce que l'on peut voir un petit peu plus haut, 4 à 6 cabines sur un tronçon. On construit donc la canalisation et une fois que le tronçon de canalisation est construit, on va creuser la tranchée dans laquelle nous allons venir déposer la canalisation. C'est ce que l'on voit là. Il s'agit d'engins de travaux publics qui font le travail. Sur un tube d'un diamètre de 1,20 mètre, ce qui est prévu sur ce chantier-là, sachant que nous allons recouvrir avec au minimum 1 mètre de terre, cela fait une tranchée d'à peu près 2,50 mètres de profondeur. Lorsque l'on creuse la tranchée, on trie les terres, on isole les terres végétales des terres de remblais pour permettre de remettre en état à l'issue du chantier. Une fois que la canalisation est construite, on va la mettre en fond de fouille, c'est l'opération de dépose de la canalisation au fond de la tranchée. Elle est réalisée à l'aide d'engins à chenilles, que vous voyez sur la photo, qui permettent de déposer le tronçon en fond de fouille. Puis, nous réalisons le remblai de la canalisation en respectant le tri des terres et nous effectuons la remise en état ainsi qu'un constat contradictoire avec les propriétaires des parcelles pour contrôler que GRTgaz a respecté ses engagements. Voilà ce qu'est un chantier de pose de canalisation, 4 à 6 mois sur un endroit donné.

Quelles sont les incidences durant ce type de chantiers ? Elles sont temporaires puisque les travaux durent 4 à 6 mois au maximum et ils sont essentiellement dus aux engins de travaux. Ce sont des engins de travaux publics qui vont venir travailler, ce sont donc les nuisances classiques de travaux publics. Voilà en ce qui concerne le cadre de vie. Au niveau de l'agriculture, bien sûr nous avons des pertes de production qui seront intégralement indemnisées ou remplacées par GRTgaz suivant des barèmes qui seront discutés préalablement avec les chambres d'agriculture. La réalisation de la tranchée a également des impacts temporaires sur la faune et la flore, on essaye donc de minimiser en essayant autant que possible de respecter les délais des travaux, les périodes et les techniques de pause. GRTgaz, sur l'ensemble de ses chantiers, fait suivre ces aspects par un écologue.

Sur ce type de chantiers, qui est un chantier itinérant sur un tracé, GRTgaz s'engage à faire travailler au maximum les entreprises locales. Donc, dès la phase d'achat et consultation auprès de ces contractants, nous insérons des clauses pour que la main-d'œuvre puisse être employée autant que possible en local. Un chantier de cette nature connaît des pics d'une présence de 600 personnes qui logent et se nourrissent le long du tracé.

Une fois que la canalisation est posée, quelles sont les incidences qui vont rester sur le territoire ? Des conventions à l'amiable vont être signées pour définir une bande de servitude sur une largeur de 20 mètres sur la canalisation qui nous occupe. Sur ces 20 mètres-là, toutes les constructions seront interdites, l'agriculture peut reprendre avec une restriction qui est que l'on ne peut pas planter d'arbre supérieur à 2,70 mètres. Hormis

cette restriction de plantation, on peut reprendre une activité agricole normale. Bien sûr, interdiction de construire dans la bande des 20 mètres.

Au périmètre de l'urbanisation, est-ce que l'on peut construire près d'une canalisation ? Sur la canalisation, nous allons bien sûr retrouver la bande de servitude de 20 mètres qui interdit toute construction, mais il est possible de construire au-delà de cette bande de 20 mètres. Avec quand même une petite restriction qui existe pour les établissements recevant du public supérieur à 100 personnes qui doivent faire préalablement l'objet d'une analyse de comptabilité à transmettre à l'administration et à GRTgaz. Mais ça ne rend pas la construction impossible, il faut juste que nous analysons la comptabilité de notre ouvrage avec la construction. Il est donc possible de construire hors la zone de 20 mètres.

Ensuite, les incidences qui vont rester une fois que la canalisation est posée. Sur l'agriculture, très vite après la remise en état, on peut reprendre une activité agricole. La seule trace visible que l'on peut avoir se trouve dans les secteurs boisés où l'on va avoir la bande de servitude. Il n'empêche que l'on peut réduire l'utilisation de la bande de servitude sur les corridors boisés, de 20 mètres, on la restreint à 10 mètres. Puis, seules resteront visibles des bornes et des balises que GRTgaz va mettre en place, à l'endroit de la canalisation, pour lui permettre l'entretien et la surveillance de son ouvrage.

Voilà un peu ce qu'est un chantier et quelles sont les incidences. Je vais maintenant passer la parole à Vincent Sauter qui va vous expliquer comment on construit le fuseau et faire un petit focus sur la région.

5) Présentation du projet du fuseau d'étude soumis au débat public

Vincent SAUTER, Responsable des études

Bonsoir. Je suis Vincent Sauter, responsable des études et je vais vous présenter le fuseau d'étude soumis au débat public. Vous avez au sud, bien évidemment, la station de Saint-Avit, au nord la station d'Etrez. Ce sont donc ces deux stations que nous cherchons à relier. Il existe déjà une canalisation qui relie les deux, mais comme l'a indiqué Monsieur Suisse-Guillaud, cette canalisation n'est pas suffisante. D'autre part, elle a été posée dans les années 70. Nous, en tant que gazier, on essaie, autant que faire se peut, de poser une nouvelle canalisation en parallèle d'une canalisation déjà existante. Or, depuis les années 70, l'urbanisation s'est fortement développée tout le long de la canalisation existante, c'est pour ça que nous avons été obligés de nous décaler vers l'est, tout en évitant les zones urbanisées ou prévues à l'urbanisation – telle que Bourg-en-Bresse ou Meximieux par exemple – en essayant au maximum de préserver aussi bien le potentiel agricole que les richesses naturelles des terres ou des territoires sur lesquels nous passons.

En bas du transparent, vous avez les différentes longueurs approximatives des fuseaux dans les trois départements. Simplement, pourquoi avons-nous une structure un peu biscornue ? C'est que d'une part, nous évitons des zones particulières telles que les Chambaran, telles que la forêt de Bonnevaux, le plateau de Crémieu ou la Dombes. Pourquoi avons-nous ces deux branches-là ? C'est pour éviter l'agglomération de Bourg-en-Bresse et celle de Meximieux.

L'agglomération de Bourg-en-Bresse, aujourd'hui, nous ne savons pas si nous allons la contourner plutôt par l'est ou par l'ouest. C'est pour cette raison que nous avons deux branches. Si la carte n'est pas lisible, vous pouvez vous reporter en page 17, du dossier du maître d'ouvrage, dans la partie spécifique au projet Arc Lyonnais. La branche est, après le franchissement de l'A40, s'appuie sur cette autoroute pour rejoindre la station d'Etrez. La branche ouest passe dans un couloir qui existe dans la zone de la Dombes, puisqu'il y a déjà plusieurs canalisations dont une canalisation existante de GRTgaz. Après, plus au sud, nous avons de nouveau les deux branches qui contournent Bourg-en-Bresse avec la Dombes, nous avons la petite côte de l'Ain ici et l'agglomération de Meximieux avec la cité de Pérouges que l'on contourne soit par l'est, en passant près de Villieu-Loyes-Mollon, soit en

passant de l'autre côté de la colline, au-delà de Pérouges. Ensuite, nous franchissons l'Ain au sud de Saint-Jean-de-Niost et puis le Rhône dans les environs de Loyettes.

Je passe maintenant à la parole à Monsieur Suisse-Guillaud pour la conclusion.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Un petit zoom sur le calendrier. 2013 est consacré au débat public et à sa préparation, puisqu'il a fallu réaliser, sous l'égide de la commission, le dossier qui vous a été remis à l'entrée. La période fin 2013-2014 permettra d'approfondir les études en vue de donner, à notre Direction générale, les éléments de décision, cette décision pouvant être prise aux alentours de la rentrée 2015. Je vous ai dit tout à l'heure que l'élément déclencheur de cette partie du projet, c'était clairement la réalisation du terminal méthanier à Fos-sur-Mer.

Si nous retenons l'hypothèse d'une décision à la rentrée 2015, on chemine vers l'enquête publique en venant vous voir, pour préciser petit à petit le tracé et notamment le tracé de moindres impacts, et de moindres impacts sur tous les plans – sur le plan agricole, sur le plan humain, sur le plan environnemental – et nous essayons d'aboutir à un tracé assez partagé. Ce tracé sera donc soumis à enquête publique à la rentrée ou fin 2016. Si cette date est respectée, nous pouvons démarrer les travaux archéologiques, de diagnostic archéologique au printemps 2016. Si fouilles il y a, nous les ferons dans la foulée, pour envisager des travaux début 2018 et pour avoir deux étés de pose pour envisager une mise en service à l'horizon fin 2019/début 2020. Il s'agit d'un calendrier indicatif basé sur notre expérience. Pour l'instant, nous sommes donc dans l'étape 2013 et il n'y a que cela de certain pour l'instant.

En vous remerciant de votre attention, je voudrais conclure sur quelques points. Ce n'est que le début de la concertation. Nous serons amenés à dire ce que l'on fait à l'issue des travaux de la CNDP, en mars 2014 et nous devons donc prendre position là-dessus. Vous aurez donc déjà une indication sur l'état d'esprit de GRTgaz quant à ce projet. La concertation et les études permettront de définir le tracé de moindres impacts extrêmement important et nous viendrons vous voir. Je ne reviens pas sur la prise de décision qui est au mieux à mi-2015. Nous ne faisons pas que construire des choses et après on part, non, on reste ici. Nous avons donc intérêt à pouvoir retourner sereinement sur le terrain, mes collègues en particulier, nous essayons donc de faire quelque chose de bien dès la première fois pour pouvoir revenir exploiter, entretenir et voir ce que donne cette infrastructure sur le territoire. Ce sont donc des équipes locales de GRTgaz qui assurent cette tâche éminente qui permet à nos canalisations de durer autant de temps. Les plus vieilles canalisations de gaz, en France, ont 60 ans et elles sont toujours en fonctionnement et réglementaires bien sûr, puisqu'elles sont contrôlées par un certain nombre d'organismes et bien évidemment sous l'égide de l'administration.

Nous en avons fini pour cette présentation d'introduction, je vous redonne la parole, Monsieur le Président.

III) Echanges avec la salle

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique. Nous abordons maintenant le cœur de notre réunion qui est formulation de vos questions et la réponse à celles-ci. Considérez que toutes vos questions sont pertinentes et que toutes vos questions seront traitées avec intérêt et des réponses vous seront fournies. Les questions peuvent porter aussi bien sur l'argumentaire pour la réalisation de ces ouvrages, que sur l'impact de ces ouvrages sur le territoire. Concernant la prise de parole, un micro vous sera présenté. Comme je l'ai dit, la réunion est intégralement enregistrée et nous avons absolument besoin d'enregistrer votre question. Attendez donc d'avoir le micro pour poser la question. Ensuite, vous aurez 4 minutes au maximum pour formuler votre question, votre argumentaire ou vos observations et les

réponses seront fournies par le maître d'ouvrage ou par la commission particulière. Je signale aussi que des photos peuvent être prises pendant la réunion et qui figureront sur des sites ou des publications liées au débat public. Si vous avez des objections, vous les formulez pour que le droit à l'image soit respecté. Je vous passe maintenant la parole.

Hervé ROBERT, citoyen de Priay

J'ai deux questions à vous poser, une sur le déroulement des travaux. Vous avez dit tout à l'heure que vos travaux vont s'accompagner de 600 employés. Je me pose la question suivante, est-ce que notre région est capable de loger 600 personnes ? En tant que cadre supérieur d'EDF, spécialisé dans le nucléaire, j'avais l'habitude de la politique du porte-avions. C'est-à-dire que j'amenais tout. Est-ce que vous comptez faire ça ? Parce qu'il va falloir transporter ce monde, il va falloir le nourrir. Comment allez-vous faire ? C'est ma première question.

Ma deuxième question est totalement affective. J'ai une passion, c'est la pêche. Et là, je vais m'adresser à l'exploitant, il paraît qu'il est dans la salle. Quand je vois comment traitent, mes collègues de l'hydraulique, les besoins des riverains de la rivière d'Ain, je suis inquiet. Comment dans les années futures, dans 10 ans, 15 ans, 20 ans, vous allez vous comporter vis-à-vis de l'habitant, du local ? À quelle administration allez-vous vous adresser quand lorsque vous aurez des problèmes de sûreté ou de sécurité ? Qui allez-vous prévenir ? Est-ce que vous allez travailler doucement, tranquillement, secrètement ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus là-dessus ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je passe la parole au maître d'ouvrage avec, tout d'abord, la question concernant le déroulement des travaux et l'accueil des entreprises pour le chantier.

Christian BERNARDINI

Quand j'ai parlé de 600 personnes, ce type de chantiers se décompose au nombre de lots qui ne sont pas tous localisés sur le même territoire. Donc, lorsque l'on parle de 600 personnes, à un instant donné, sur le projet, c'est sur la somme des lots. Vous avez vu qu'il s'agit d'un chantier linéaire, qui se déplace le long de la canalisation. Des gens vont venir terrasser, d'autres vont venir préparer la piste, d'autres vont venir acheminer les tubes. Tout cela se déroule le long du tracé, nous n'avons donc pas 600 personnes sur une localité donnée. Il ne faut pas le voir comme ça, c'est sur le linéaire du chantier.

Ensuite, les moyens de logements locaux sont utilisés autant que possible, s'il n'y a pas de possibilité, s'agissant de chantiers, ils ont aussi leurs propres moyens pour loger leur personnel s'il le faut. Mais il ne faut pas voir une base de 600 personnes, ce n'est pas ça, ce type de chantier. Il s'agit d'un chantier où les équipes se succèdent les unes derrière les autres selon les tâches qu'elles ont à faire. Une construction de canalisation, c'est 900 mètres par jour, dans les plus forts rendements, ça avance donc assez vite.

Pour la deuxième question, je passe la parole à Denis.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je répondrai peut-être partiellement à votre question et Laurent Michoux complétera. Les cours d'eau, nous les traversons généralement de façon perpendiculaire et nous n'avons a priori pas d'influence sur ce cours d'eau. Si le cours d'eau est important, nous passons en tunnel sous le cours d'eau. Pour traverser par exemple la rivière d'Ain ou le Rhône aux alentours de Loyettes, nous mettons en place un système avec microtunnelier qui nous permet de passer sous le lit du Rhône. Nous ne touchons donc pas au Rhône. Donc, le débat sur les débits réservés, les berges, etc., nous l'avons assez peu, GRTgaz.

Sur les petits cours d'eau, il y a des techniques qui permettent de passer en creusant une tranchée au fond du cours d'eau, cela s'appelle un passage en souille. Dans ce cas, on

rétablit les berges, le mieux possible et dans la durée, en replantant évidemment. C'est la technique de la souille, nous creusons une tranchée, elle est pleine d'eau là, mais l'on enfouit la canalisation, on la leste et ensuite, on remet de la terre dessus. Il s'agit d'une technique réservée aux petits cours d'eau, pour les grands cours d'eau, nous passons en dessous.

Sur la gestion de nos relations avec les cours d'eau, Laurent Michoux va peut-être dire quelque chose.

Laurent MICHOUX, Exploitant des réseaux existants

Pour répondre en partie à votre question sur les cours d'eau. Il y a effectivement des cours d'eau où l'on passe complètement en forage en dessous, il n'y a donc aucune incidence sur le cours d'eau. Pour les petits cours d'eau, comme nous venons de voir les berges ont été refaites. Nous, en tant qu'exploitants, nous avons le devoir de surveiller ces berges-là puisqu'elles ont été travaillées, elles sont donc un peu plus meubles après les travaux. Tous les ans, nous passons au-dessus de nos ouvrages pour regarder si les berges n'ont pas bougé. Quand il y a de fortes précipitations, nous allons voir les berges que nous savons sensibles. Il nous arrive de faire des enrochements supplémentaires pour être sûrs qu'il n'y ait pas d'incidences sur notre canalisation, de façon à ce que la canalisation ne se retrouve pas dans l'eau ou à l'air libre. Nous avons donc ce devoir-là et ça fait partie des choses réglementaires que nous faisons. Nous avons également un passage en hélicoptère, une fois par an, au-dessus de tous nos ouvrages, pour voir les mouvements de terrain, les choses comme ça. Nous avons donc un plan de maintenance, des choses pour surveiller nos ouvrages avec des personnes situées à proximité, pouvant intervenir même 24 h/24 h en cas d'incident, avec une astreinte.

J'espère avoir répondu à votre question.

Jean-Yves OLLIVIER

Une autre question ?

Un intervenant

Concernant les travaux à Priay. Où comptez-vous passer à Priay, s'il vous plaît ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je serai bien en peine de vous le dire aujourd'hui, désolé de vous faire cette réponse. Monsieur le Président vous a dit que nous sommes dans une phase très amont du projet. Ces réflexions ont démarré il y a à peu près un an, nous avons donc regardé grosse maille le territoire, évité les principales agglomérations, Vincent Sauter l'a dit, et nous avons repéré les principaux enjeux. Pour répondre à votre question, nous irons vous revoir et nous demanderons à Monsieur le Maire de Priay ou à d'autres. En général c'est comme ça, nous prenons contact et s'il veut, nous faisons une réunion locale avec les habitants. Nous serons à même de vous répondre sur cette question d'ici un an, bien avant que le dossier ne soit formalisé. Nous irons donc vous voir avant que ce soit écrit et avant que ce soit tracé. Donc, désolé de vous décevoir, mais je ne sais pas où nous passons. Je sais juste que le fuseau fait 4-5 kilomètres de large.

Jean-Yves OLLIVIER

Le principe du débat public, comme je l'ai dit, est de vous informer très à l'amont du projet pour intégrer les remarques et les observations formulées par tous les intéressés à ce projet. Donc, effectivement, à ce jour, le tracé n'est pas arrêté. Nous en sommes au stade de l'esquisse de projet.

Jean-Claude PITON, habitant de Pont d'Ain

Ma question est un peu en relation avec les précédentes, mais d'une façon plus globale. Dans votre projet, au niveau de notre commune, et pour simplifier sur le tracé Pont d'Ain/Bourg-en-Bresse, votre fuseau a deux branches, une branche est et une branche ouest. Y a-t-il aujourd'hui, sans rentrer dans le détail, des catégories de paramètres ou des principes, des idées qui président à ce qui pourrait influencer un choix vers l'est ou un choix vers l'ouest ? C'est ma première question.

Ma deuxième question est un peu similaire à la précédente pour la traversée des cours d'eau. Dans le cas du fuseau est, j'ai cru comprendre qu'il y avait intersection de l'A40 et de la nationale qui rejoint Pont d'Ain à Bourg-en-Bresse. Je voulais juste avoir quelques précisions sur les technologies que vous utilisez pour effectuer ce genre d'implantations de canalisations sous ces ouvrages. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Première question sur les critères qui permettraient de favoriser le passage Est-Ouest.

Christian BERNARDINI

Comme nous vous l'avons dit, nous sommes dans un stade de fuseaux. Nous avons tracé les fuseaux là où techniquement aujourd'hui nous sommes capables de poser une canalisation. Est-ce que ce sera le tracé ouest ou est-ce que ce sera le tracé est ? Aujourd'hui, nous ne pouvons pas répondre. C'est bien de la discussion que nous allons avoir avec l'ensemble des intéressés des territoires que nous allons faire remonter ce qui est le plus judicieux pour avoir un impact moindre sur les territoires. Les deux fuseaux permettent aujourd'hui de poser ce type d'ouvrages.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous pouvez avoir un avis, le débat public est là pour ça. Si vous avez un avis argumenté pour telle ou telle variante, c'est le moment de l'exprimer.

Jean-Claude PITON

Si vous m'invitez à émettre un avis, c'est en relation avec la deuxième partie de ma question, à savoir qu'il me semble que du côté ouest, il n'y a pas d'intersection avec une autoroute, tout au moins entre Pont d'Ain et Bourg-en-Bresse, peut-être que c'est après.

Vous dites que la décision dépendra de la discussion avec les intéressés, mais vous ne précisez pas les intéressés en question, ce n'est pas dans des débats publics, j'imagine. Il s'agit de discussions avec les représentants des communes, je ne sais pas. Là-dessus, je ne sais pas si vous nous avez éclairés sur ce sujet-là.

Jean-Yves OLLIVIER

Est-ce que vous pouvez effectivement préciser la démarche que vous engagerez le moment venu ? Et qui sont ces interlocuteurs avec lesquels vous travaillez ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous tirerons les enseignements d'une large discussion qui va venir dans les 18 mois qui vont arriver et nous présenterons un dossier à l'administration. Nous assumerons donc bien et c'est sans doute nous qui serons amenés à faire un choix.

Qui sont nos interlocuteurs ? Essentiellement autour de Bourg-en-Bresse, c'est évidemment l'organisme qui gère le schéma directeur, le schéma de cohérence territoriale, le SCOT pour faire simple. Donc, le président est au courant, à brûle-pourpoint, il n'avait pas assez d'éléments et le fait qu'il y ait deux fuseaux laissés au débat lui convenait assez bien. Ensuite, les interlocuteurs au niveau infra, ce sont les communautés de communes,

quand elles sont organisées ou quand elles ont la compétence aménagement, notamment quand elles aménagent des zones d'activité au bord des autoroutes, nous devons en tenir compte. Le troisième type d'interlocuteurs, ce sont évidemment les maires parce qu'ils génèrent des projets. Évidemment la profession agricole qui peut avoir des idées. Il peut y avoir à un endroit des serres, des cultures pérennes, des choses comme ça. Donc, l'intérêt d'une canalisation gaz, même de 1200 millimètres, c'est qu'il ne s'agit pas de passer par la Creuse pour aller à Langres évidemment, mais on peut lui faire faire un certain nombre de petits détours. Nous ne sommes donc pas strictement liés, comme sur les autoroutes ou sur la voie ferrée, à la ligne droite ou à la quasi-ligne droite. Nous allons donc mettre ce point-là au débat. Honnêtement, quand nous avons travaillé, avec la commission, nous avons été dans l'incapacité de trancher au bout de quelques mois de repérage. Les grands enjeux – l'urbanisation, les zones naturelles, les enjeux agricoles, les prises de contact avec les gens au niveau du SCOT du mois ? Nous avons repéré les principaux projets et à ce stade, nous n'avons pas le niveau de précision des études suffisant pour permettre de dire quel est notre choix.

La canalisation existante, à l'ouest, ne peut plus être longée puisque l'urbanisation, au niveau de Saint-Denis-lès-Bourg s'est développée et il y a trop d'urbanisation. Nous sommes donc obligés de passer encore un peu plus à l'ouest. Donc, globalement, pourquoi pas à l'est aussi, le long de l'autoroute ?

Pour répondre à votre question technique sur le franchissement, ce n'est pas trop un problème. Nous franchissons les autoroutes et les grandes routes avec la même technique quand on franchit le Rhône, c'est-à-dire que nous passons dessous, soit en tunnelier, soit en forage dirigé. Ça dépend des longueurs, mais techniquement, ce sont des choses que nous maîtrisons assez bien. Nous pouvons économiquement aller jusqu'à à peu près 1 kilomètre en souterrain intégral, c'est-à-dire sans ouvrir de tranchée. Nous n'arrêterons donc pas l'autoroute et évidemment, nous passons dessous.

Voilà le point d'éclairage sur la technique et le complément sur les acteurs. L'idée c'est que l'on rencontre les gens et qu'ils nous disent « là, j'ai tel enjeu ». Également le préfet, les administrations, la DREAL, notre autorité de tutelle, nous mettrons cela en débat. Il faudra de toute façon qu'à l'enquête publique on ne présente qu'un seul tracé. Nous avons donc 24 mois depuis aujourd'hui pour nous mettre d'accord sur le tracé de moindres impacts. Et le moindre impact, ce n'est pas forcément le passage chez le voisin, évidemment.

Jean-Yves OLLIVIER

Nouvelle question ?

Gérard CLEMENT, Conseiller municipal de Villieu-Loyes-Mollon

C'est un projet, d'après ce que dit Monsieur Suisse-Guillaud, qui est descendu vers les mairies bien évidemment, nous sommes au courant. La première remarque que j'ai envie de dire, c'est encore une infrastructure dans la région est et surtout dans notre secteur. Nous avons connu le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), nous nous sommes battus contre le CFAL au niveau de la commune. Il va donc falloir aussi prendre en compte cette nouvelle servitude. Le CFAL est un sujet qui a largement été développé il y a quelques mois.

L'autre point que je voulais aborder, c'est effectivement le rétrécissement autour de l'agglomération de Meximieux et en particulier la partie ouest. On peut s'apercevoir qu'il y a un couloir, un rétrécissement qui est très étroit. Je ne sais pas si on peut rentrer dans le détail, mais ici, nous avons quand même pas mal de projets. Que ce soit le contournement, que ce soit des puits de captage, que ce soit des infrastructures diverses. C'est effectivement très étroit et nous avons même une conduite de gaz existante.

Nous n'avons pas bien évidemment toutes les informations. Je parle des conduites de pétrole par exemple, c'est aussi une autre servitude, et dans ce secteur, il y en a quelques-

unes. On cumule donc effectivement pas mal de choses et on peut s'inquiéter, au niveau communal, et surtout dans ce secteur très étroit entre Meximieux et Villieu-Loyes-Mollon.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur le conseiller municipal, vos remarques ne nous avaient pas échappé. Pourquoi ce passage entre Meximieux et votre commune ? C'est parce qu'effectivement, ce n'est pas une canalisation de gaz, mais c'est une canalisation d'éthylène qui existe. Il existe en tout cas une canalisation, donc assez naturellement, on s'est dit qu'il y avait peut-être une option à cet endroit. Nous l'avons mise et ce que vous avez signalé tout à l'heure avec vos projets, les puits de captage, la densité de la population, fait qu'il nous a paru utile de mettre le passage ouest de Pérouges / Meximieux en débat. Voilà pourquoi nous avons deux fuseaux dans le secteur. Il ne fait pas 4 kilomètres celui entre Villieu-Loyes-Mollon et Meximieux, cela ne vous avait pas échappé, mais pour la clarté du débat, je pense qu'il fallait que l'on puisse dire qu'il y a une option ici. Après, vous avez exprimé votre opinion, nous irons vous revoir bien évidemment, comme nous l'avons fait déjà avec un certain nombre d'entre vous. Tous les maires ont reçu le dossier. Il y a eu un pré-dossier il y a 8 ou 9 mois qui a été envoyé à tous les maires concernés, toutes les communes concernées, toutes les communautés de communes concernées, c'était une pré-information. Est arrivé le débat public, ça, c'est la population, et maintenant que le débat est ouvert, il n'a pas de raison de se refermer. Donc, si la commune de Villieu-Loyes-Mollon souhaite, une fois que les études seront affinées, organiser une réunion technique publique, nous nous y rendrons avec plaisir.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vous rappelle qu'un cahier d'acteur peut être un moyen, pour la commune, de développer son argumentaire et les difficultés que vous voyez au passage de la conduite là où vous venez de nous éclairer. Vous prendrez ainsi rang dans la discussion qui suivra sur les difficultés que vous voyez à cette option.

Pierre CHEVILLOT, habitant de Villette-sur-Ain

Il existe déjà, notamment à Villette-sur-Ain, une canalisation d'hydrocarbure avec une servitude. Est-ce qu'il y a un périmètre sur lequel on va ne pas pouvoir mettre la canalisation de gaz ? C'est-à-dire est-ce que les canalisations vont être proches ou pas ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

La distance minimum pour ce type de canalisations avec une autre canalisation, de gaz ou de pétrole, est de 10 mètres. Techniquement, on essaie de s'éloigner un peu plus pour éviter que les travaux de l'un bousculent la canalisation existante. Pour les canalisations de gaz, c'est donc 10 mètres, mais c'est évidemment fonction de la nature du terrain. Si c'est du rocher, il n'y a pas de problème, ce sera 10 mètres. S'il s'agit de terrains moins compacts, nous augmenterons un petit peu, ça, ce sont les études qui le diront. Mais voilà l'ordre de grandeur, entre 10 et 20 mètres.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ?

Gilles BRENON, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont et vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Ain

L'aspect technique, nous commençons à le connaître. La profession agricole est toujours impactée par ces différentes procédures, on commence à être un peu blindé sur tout ce qui arrive. Moi, ce qui m'interpelle quand même c'est que chaque fois qu'une infrastructure va traverser des bois, et notamment des bois classés, et que vous allez les enlever et vous n'allez pas les remettre. J'ai entendu tout à l'heure qu'aucun arbre ne devait

avoir plus de 2,70 mètres. Pourquoi 2,70 mètres ? Pourquoi pas 3 mètres ? J'avoue que je ne comprends pas bien. Vous savez pertinemment que vous avez obligation de réimplanter les bois que vous allez arracher et chaque fois que vous les réimplantez, vous allez le faire sur du terrain agricole, parce que vous n'avez pas le choix. On appelle donc ça un double impact. Comment vous allez faire ? Comment vous allez procéder ? Je sais que nous allons discuter assez tôt pour essayer de calibrer tous ces problèmes, mais il ne faut pas l'occulter quand même, parce que des bois, il y en a quand même quelques-uns et des classés, il y en a quand même beaucoup.

Autre question plus technique. Vous nous parlez d'enterrer une canalisation à 1 mètre. Alors 1 mètre, pourquoi pas 3 mètres, pourquoi pas 4 mètres ? Pourquoi pas la descendre un peu plus pour qu'elle ait moins d'impact en surface ? Parce que j'ai regardé la carte, je pense que tout le monde l'a vue, interdiction pour les communes 660 mètres à droite 660 mètres à gauche sur 1,2 kilomètre, interdiction à une commune de mettre en place un terrain de foot, un jeu de boules, un terrain de tennis couvert, parce que 100 personnes, ça n'est pas beaucoup. Ça veut dire qu'on va quand même verrouiller des activités communales ou du développement ne serait-ce qu'en loisirs et ça va forcément avoir un impact assez fort. Qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de réduire cet impact-là ? Déjà d'une, pourquoi 660 mètres ? J'avoue que je perds un peu mon latin.

Quand vous allez tracer votre réseau, vous aurez forcément déjà des choses existantes. Qu'est-ce qui va se passer ?

Quelques questions qui m'interpellent et qui vont forcément interpeller des élus communaux qui ont aussi bien du mal à implanter une activité loisirs et autre ou salle des fêtes. Ça aura donc forcément une incidence. Est-ce que vous avez une réponse à cela ? Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Commençons par les espaces boisés.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Voilà. Et mon collègue répondra sur l'aspect profondeur et gel éventuel des terrains.

2,70 mètres, c'est dans le Code rural, ça doit dater de Napoléon. On regarde ça avec vous et on est en train de passer la canalisation Eridan dans la vallée du Rhône. On peut planter tous les pêcheurs, tous les fruitiers, même s'ils font 3 mètres ou 3,20 mètres. Il faut donc se poser la question des arbres qui racinent très profond et qui pourraient atteindre la canalisation. Nous ne sommes donc pas très chauds pour que nos canalisations qui sont revêtues soient endommagées par des racines. Par contre, si ce sont des choses qui ne racinent pas beaucoup comme le noyer dans le sud, on se met assez vite d'accord. En tout cas dans la vallée du Rhône, il n'y a pas de hauteur et on ne vient pas émonder les arbres. Mon collègue ne passe pas avec sa faucheuse d'altitude. Non, nous nous mettons d'accord avec vous pour que les plantations n'aient pas lieu directement sur la canalisation. Nous discutons très largement avec les exploitants agricoles et nous arrivons donc à trouver des solutions.

Sur la traversée des bois, vous avez raison et nous y faisons très attention. Bois classés, je me méfie un peu du terme parce qu'il y a des dénominations nombreuses et variées dans les bois classés. Si ce sont les espaces classés au titre de l'urbanisme, on peut soit les contourner et à ce moment-là, on ne les touche pas, soit on peut les toucher et il y a une procédure supplémentaire, il faut modifier le PLU. C'est une affaire un peu plus complexe. Après, si on prend la protection supérieure ou d'autres protections du type arrêté de protection de biotopes ou parc national ou zone Natura 2000, là évidemment, nous essayons de ne pas faire de nouveau layon dans les forêts. Nous sommes assez attendus pour les traversées de forêts puisque nos canalisations peuvent servir de support aux routes forestières, aux dessertes forestières et donc, dans les massifs forestiers au vrai sens du

terme, comme les Bonnevaux, comme les Chambaran. Nous avons eu une réunion à Saint-Avit, nous allons travailler avec la propriété publique puisqu'il s'agit d'une forêt privée et le centre de la propriété forestière qui travaillera avec nous pour déterminer l'endroit où c'est le moins gênant. Christian Bernardini vous a dit tout à l'heure que la servitude était effectivement de 20 mètres, mais nous la réduisons à 10 mètres dans les parties boisées en tout cas pour exploiter la canalisation et on replante. Donc, ce que vous appelez la double peine, que nous connaissons bien nous aussi, puisque vous l'employez souvent, si compensation il y a, on ne compense plus que sur 10 mètres. Nous réduisons donc au maximum les besoins en compensation. J'ai oublié de citer les forêts domaniales ainsi que les forêts publiques et les forêts communales, là, il y a toutes les variables.

Mais, s'agissant des forêts, au contraire du problème de Val-de-Saône où il y a des forêts très importantes et très protégées, il ne nous semble pas, à première vue, qu'il y ait des forêts très importantes. Evidemment, Saillon à l'arrivée à Bourg-en-Bresse, on l'évitera parce qu'il s'agit d'une forêt domaniale, en plus il y a une pratique de loisirs importante. Nous n'allons donc pas créer une nouvelle coupure dans cette forêt.

Voilà sur les forêts, la réponse que je pouvais vous faire.

Christian BERNARDINI

Je vais essayer de vous répondre sur la suite.

On parle bien d'une hauteur minimale de 1 mètre, elle est réglementaire. C'est la réglementation qui nous impose, a minima, d'avoir, par rapport à la hauteur supérieure, donc la génératrice supérieure du tuyau, 1 mètre au-dessus. Après, s'il y a des spécificités sur le tracé, on peut descendre, ça sera regardé dans le cadre des études lorsque nous aurons choisi le tracé. Mais il s'agit bien d'une donnée réglementaire.

De même, vous avez parlé des 660 mètres, il s'agit aussi d'une donnée réglementaire issue d'un couple pression/diamètre et qui définit ce que nous impose la réglementation en termes de distances. Ce que je dis tout à l'heure, ça n'interdit pas toute construction, ça demande une étude de comptabilité à réaliser avant la construction d'un ERP de plus de 100 personnes. Après, ça ne l'interdit pas, c'est au regard de l'étude de comptabilité, si pour construire l'ouvrage, il faut mettre des protections, des solutions existent. Nous pouvons abaisser une canalisation, nous pouvons surépaissir le tube, nous pouvons mettre des dalles de protection. Il y a des solutions qui permettent néanmoins la construction dans cette bande là et on parle bien d'ERP de plus de 100 personnes. Mais la réglementation nous impose de réaliser une étude de comptabilité préalable pour définir les mesures de protection que l'on doit mettre en place.

Bien évidemment, nous sommes sur un fuseau de 4 kilomètres, autant que possible nous évitons d'être à proximité d'un ERP. Sur un ouvrage neuf, nous avons cette capacité à pouvoir l'éloigner, il n'est pas figé, on peut donc le déplacer. Et les ERP existants sont des points que l'on regarde pour définir un tracé. Ça ne fige pas toute construction sur le futur.

Gilles BRENON

Vous avez juste occulté, vous avez dit que c'est une norme, 1 mètre. Mais qu'est-ce qui empêche la canalisation d'être plus profonde pour avoir moins d'impacts en surface ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Rien, donc discutons. Par contre, effectivement si la discussion conduit à enfouir, sur 150 kilomètres, à 4 mètres de profondeur, ça a un coût, mais je caricature ce que vous dites. Par contre, si à tel ou tel endroit la profession agricole, les maires, vous pensez qu'il faut enfouir un peu plus profondément, on en parle. Nous allons conventionner avec vous, j'espère, vous les chambres d'agriculture. Il n'y a donc pas de raison que ce sujet-là ne soit pas examiné. Simplement, ma Direction me demande de me méfier des « toujours plus ». J'ai aussi la responsabilité, avec mes collègues, de présenter un projet faisable. Donc, rien

ne l'empêche, c'est 1 mètre minimum. Nous vous disons ce à quoi nous sommes astreints. Par contre, dans les faits, vous avez vu que c'était déjà à 1,20 mètre ou 2,50 mètres. Si après, il y a une bonne raison pour s'enfouir plus, que l'on doive s'enfouir plus ou que les études nous conduisent à nous enfouir plus, pas de souci. Simplement, pas sur 150 kilomètres, sinon on multiplie les coûts par deux.

Je reviens une minute sur le sujet des ERP, les projets des communes et tout ça. C'est pour ça que nous voulons voir les maires et c'est pour ça que nous allons regarder les PLU, les SCOT très en détail. S'il y a des maires ici, dites-nous vos projets, vos projets dans le PLU et ceux qui viennent derrière. Christian Bernardini l'a très bien dit tout à l'heure, la canalisation s'adapte au territoire. Elle ne fait pas des miracles, il y a un moment où il faut qu'elle passe, il faut que l'on trouve un tracé, mais on peut contourner des choses. C'est l'avantage de faire une nouvelle canalisation, c'est que l'on peut s'adapter au territoire. Il l'a très bien dit tout à l'heure, il y a des techniques pour réduire ces zones de 660 mètres qui n'interdisent pas la construction. Je suis assez précis, simplement, il faut examiner si les ERP sont possibles dans cette zone. S'ils ne sont pas possibles, on se voit avec la mairie et on regarde comment on rend possible le projet. Parce que le métier de GRTgaz, c'est de transiter du gaz, ça n'est pas d'empêcher les communes de faire leurs projets.

Maxime SERFATY, Chambre de commerce et industrie Rhône-Alpes

J'ai plusieurs questions relatives à des aspects un peu plus stratégiques et à l'économie qui découleraient du projet.

Vous avez évoqué, tout à l'heure, une différence de prix pour les consommateurs industriels entre la zone nord et la zone sud. Est-ce que vous pourriez la préciser en termes de pourcentage ?

Je voudrais savoir également quelle est la répartition, des origines d'approvisionnement en provenance du nord et du sud, pour la région actuellement et une fois le projet réalisé ?

Je voudrais savoir également si la canalisation servira avant tout à du transit ou à de la desserte ? C'est-à-dire est-ce qu'il y aura des points de jonction qui pourraient permettre de desservir la région ?

Pour extrapoler un petit peu, je voudrais savoir s'il y a un risque stratégique d'approvisionnement pour les entreprises actuellement implantées et consommatrices si le projet ne se réalisait pas ? Et si le projet ne se réalisait pas, est-ce que ça viendrait limiter le potentiel d'installation ?

Une dernière question. Que se passe-t-il avec Eridan, au sud, et l'arc de Dierrey, au nord, réalisé à grand gabarit et au milieu, un hiatus, un petit gabarit ? Est-ce que ça pénalise l'ensemble du corridor ou est-ce que vous avez des réseaux secondaires qui permettent d'évacuer la quantité de gaz apportée par le nord et par le sud à grand gabarit ?

Jean-Yves OLLIVIER

Sur cette question large qui porte tous les aspects de la justification du projet, vous pouvez, point par point, répondre, s'il vous plaît.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais essayer de le faire vite malgré tout. La différence de prix entre la zone nord et la zone sud, c'est en gros 10-15 %, mais ça varie en fait dans une fourchette plus large de 0 à 25 %. Et donc, les industriels de la chimie ont fait clairement le siège de notre autorité de tutelle, qui s'appelle la commission de régulation de l'énergie, pour leur dire « mettez ça à l'étude », puisqu'ils ont un prix de gros qui est 10-15 % plus cher que les collègues du nord.

L'origine des approvisionnements pour la région. C'est difficile de vous répondre parce que le gaz n'est pas sourcé. Il rentre dans le tuyau, il est mis dans les stockages, il est

mélangé, si vous voulez. Donc, on ne sait pas dire si le gaz vient plutôt du sud ou plutôt du nord. Par exemple, les stockages souterrains, y arrive du gaz de Fos et, pour les remplir plus complètement, le stockage d'Étrez par exemple, il est rempli par le nord et par le sud. Il y a donc un mélange et après, on ne sait pas l'origine du gaz. L'intérêt du gaz c'est que peu importe sa source, à quelques kilomètres près pour le gaz hollandais, il peut se mélanger et ensuite, il a les qualités requises pour la combustion.

Concernant la desserte ou le transit gaz. Il s'agira essentiellement d'un ouvrage de transit. Si venait s'implanter, et je fais évidemment allusion à la centrale à cycle combiné gaz sur la plaine de l'Ain, ce type d'ouvrages pourra desservir ces très grosses unités de consommation. C'est une autoroute du gaz, ce n'est pas une vicinale. Nous ne desservons donc sûrement pas les communes à partir de ce tuyau-là.

Sur le risque stratégique, les entreprises, la limitation du potentiel. Actuellement, les gros consommateurs de gaz, c'est l'industrie sidérurgique, mais elle n'est pas tellement ici, c'est l'agroalimentaire, c'est notre deuxième client et là, ils peuvent être intéressés par du gaz en quantité importante, puisqu'ils s'en servent à la fois de chaleur et éventuellement pour leurs process. Les deux premiers clients, c'était l'industrie chimique et la sidérurgie. L'industrie chimique, c'est plutôt le couloir de la chimie et on sait qu'actuellement, elle subit une grave crise.

Pour répondre à votre question sur la limitation du potentiel, à ce stade non. Simplement, si nous ne réalisons pas les ouvrages et notamment Val de Saône dans un premier temps, il y aura toujours le différentiel de prix, puisque le réseau ne permet pas de répondre à cette fusion des zones. Il faut donc de nouvelles installations. La commission de régulation de l'énergie qui voit à très long terme, qui est chargée de dire à GRTgaz ce que nous devons faire – nous ne disposons pas d'une autonomie totale, nous ne faisons pas ce que nous voulons – elle a prescrit l'étude. C'est pour cette raison que nous venons vous en parler dans ce débat public. La décision de réalisation de Val de Saône, c'est pour mi-2014 et Arc Lyonnais mi-2015. Donc, pas de limitation, mais le différentiel de prix.

Et puis, il y a une réunion à Lyon.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous pouvez peut-être préciser, concernant l'origine du gaz, non pas point par point, mais globalement au niveau national, les origines du nord et du sud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Tout à fait. Pour le nord, la Norvège 35-40 %, ça dépend des années. Hollande 18 %, Russie 11 à 14 %. 10 % qui arrivent d'Algérie, donc par le sud. Et il doit rester entre 10 et 12 % de divers, c'est le Qatar, le Nigeria et l'Égypte. Tout ce qui arrive par bateau méthanier arrive plutôt au sud, à Fos-sur-Mer et un peu à Montoir, à côté de Nantes.

Jean-Yves OLLIVIER

Je profite de l'occasion pour vous informer qu'il y aura deux réunions plus spécifiques sur les raisons qui poussent à la réalisation de ces ouvrages. Une à Dijon et une autre à Lyon le 23 octobre. Elle se tiendra avec des experts de la Commission de régulation de l'énergie, de la Direction générale de l'énergie et du climat, de l'UNIDEN qui est le regroupement des industriels utilisateurs d'énergie pour Rhône-Alpes. Donc, ce point particulier sera approfondi et vous pourrez avoir, avec les experts, des éclairages beaucoup plus fins sur ce sujet important.

Christophe, Président de l'AAPPMA des pêcheurs à la ligne de l'Ain

Je vais revenir un peu sur la rivière parce que je n'ai pas bien compris si vous allez passer sous la rivière d'Ain ou sur la rivière d'Ain. Ça serait déjà important de le préciser. Et puis, les berges de la rivière d'Ain ne sont pas des berges en granit, donc si vous voulez

mettre des rochers, je ne vois pas l'intérêt pour les micros invertébrés ainsi que pour beaucoup d'autres espèces. Je ne comprends pas bien votre fonctionnement de mettre du béton en gros, parce que pour moi des blocs, c'est du béton, sur des berges végétales. Je ne comprends donc pas bien votre approche. Nous avons déjà suffisamment de problèmes avec vos confrères là-haut, il ne faudrait peut-être pas en rajouter.

Dernière question, en cas de fuite sous la rivière, comment vous la détectez ? Parce que vous allez me dire qu'ils ne fuient jamais vos tubes.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Le type de rivières comme la rivière d'Ain, je ne vous réponds pas sur la rivière d'Ain, je ne sais pas où on la traverse. Le type de rivières, sa qualité, le fait qu'il y ait des loisirs, le fait que les berges ne soient pas d'une stabilité absolue, plaident pour que l'on passe en souterrain, c'est-à-dire que l'on passera dessous le lit. Jamais au grand jamais, nous ne passons en aérien de toute façon sur les rivières ou sur les ponts, nous sommes toujours enterrés. Simplement, c'est une technique un peu différente. Sur les petits cours d'eau, sur les petits ruisseaux, c'est ce que disait mon collègue Michoux tout à l'heure, c'est que l'on creuse dans le lit de la rivière et si besoin, on stabilise par des enrochements, pas par du béton. Les enrochements, c'est tout de même un peu différent que le béton.

Sur la fuite, mes collègues pourraient répondre beaucoup mieux que moi parce qu'ils ont ça tous les jours, non pas des fuites, mais cette préoccupation. La canalisation, on lui passe un robot à peu près une fois par an ou une fois tous les deux ans. Ce robot nous permet de connaître l'épaisseur du tuyau, les déformations, l'usage, l'usure. Le gaz n'est pas oxydant à l'intérieur, donc l'oxydation ne vient pas par l'intérieur, elle pourrait venir par l'extérieur. Ce contrôle annuel ou bisannuel ou tous les 4 ans, permet de répondre à cette question. Grand Dieu, heureusement que nous n'avons pas des fuites tous les deux jours, sinon, vous en entendriez parler. C'est une réponse un peu en forme de boutade. Ces canalisations sont entretenues. Vous avez vu qu'avant d'être enfouies, elles sont revêtues. Les soudures qui pourraient présenter des points de faiblesse sont radiographiées, mes collègues l'ont évoqué tout à l'heure. Et cette canalisation est éprouvée avant d'être mise en pression. S'il arrivait un jour que, sous un fleuve, il y ait une fuite, un ennui ou une corrosion, on coupe la canalisation, on retire et on refait. Ça ne s'est pas trop produit jusqu'à maintenant, mais nous évitons ce genre de choses évidemment.

Florence BRON, Chambre d'agriculture

Vous avez parlé, tout à l'heure, de la possibilité de desservir des entreprises du type la centrale à cycle combiné sur la plaine de l'Ain. Je voudrais avoir des précisions là-dessus, savoir notamment si vous aviez prévu d'étudier cette possibilité-là, dès la prochaine phase d'étude pour éviter d'avoir une multiplication des canalisations dans le secteur ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Concernant ce projet que tout le monde connaît sans doute un peu, il s'agit d'un groupe qui voulait faire une production d'électricité à partir de gaz avec une grosse centrale à cycle combiné. En gros, c'est une centrale qui brûle du gaz pour pouvoir faire de l'électricité. Cela permet de faire la pointe, c'est l'une des façons de faire de l'électricité de pointe. Pour l'instant, ce projet est un peu suspendu. Quand on nous dira quand est-ce qu'il repart, premier point, quels sont ces besoins, deuxième point, et l'horizon de réalisation, troisième point, et en fonction de notre décision sur cette canalisation, mais qui n'est pas motivée par ce projet, c'est motivé par le terminal méthanier de Fos-sur-Mer. Si, le terminal Méthanier de Fos-sur-Mer est décidé, nous ferons Arc Lyonnais et on prévoira l'ouvrage qui va bien, c'est-à-dire une espèce de robinet, pour faire simple, pas trop loin de la zone où StarCraft, c'est le nom de ce projet, s'implantera, nous essayerons d'être intelligents et de ne pas faire deux canalisations. Par contre, si la canalisation Arc Lyonnais n'existe pas et que StarCraft se fait, il faudra aller chercher le gaz sur les canalisations existantes.

Jean-Luc ESTUBLIER, association concernant l'environnement et l'aménagement du territoire

Comme l'ont dit plusieurs élus, notamment le maire de Pont d'Ain et un élu de Villieu, le secteur est déjà très fortement impacté par de nombreux projets d'aménagement du territoire importants. Ce que vous avez montré, la bande de 50-60 mètres nécessaire pendant 6 mois pour creuser une tranchée, pour enfouir un tuyau de 1,20 mètre, ne me rassure pas vraiment. 6 mois de nuisance, quand c'est aux mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, c'est beaucoup pour les riverains. C'est ma première remarque.

Enlever le chronomètre s'il vous plaît, j'ai l'impression d'être à Question pour un champion. Dans un débat, on ne mesure pas le temps comme cela, de manière mathématique.

Jean-Yves OLLIVIER

Si vous avez vraiment un argumentaire complexe, compliqué, lourd, vous avez le cahier d'acteur, c'est pour permettre à tout le monde de s'exprimer.

Jean-Luc ESTUBLIER

Vous voyez que ce soir, il n'y a pas de difficulté par rapport au temps de parole.

Ma deuxième remarque rejoint ce qui a été dit sur la rivière d'Ain. Au niveau des cabinets d'étude, on a dû vous prévenir que l'un des problèmes de la rivière d'Ain, c'est que cette rivière, depuis plusieurs décennies, elle s'enfonce. Donc, si vous passez dessous, prenez suffisamment de marge, parce que l'enfoncement du lit sur les 50 dernières années a été mesuré et il est important. Il me semble que si j'avais un conseil à donner, c'est de ne pas passer sous la rivière d'Ain et donc, d'éviter de la franchir en passant évidemment plus à l'ouest.

La troisième chose, je voulais parler des risques. Il n'y a pas de risque zéro. Une canalisation de gaz, c'est quand même quelque chose qui peut éventuellement déboucher sur un accident grave. Nous avons vu dans les mois passés que pour d'autres installations pour lesquelles il ne se passait rien, un beau jour, il pouvait arriver quelque chose d'important. Donc, ce n'est pas neutre pour les populations. Et quand je vois que vous allez reverser 500 euros par kilomètre aux communes concernées, je trouve que ça n'est pas beaucoup pour le risque.

Ensuite, je m'interroge sur la présence de deux fuseaux à certains endroits, notamment au sud de Bourg-en-Bresse, entre Meximieux et Bourg-en-Bresse. Il y a déjà une canalisation de gaz qui passe à un endroit, donc peut-être qu'on peut la doubler. Puisqu'elle existe et qu'il y a déjà une emprise, pourquoi vouloir remettre une emprise à un autre endroit ? Ça a été évoqué tout à l'heure, 600 mètres, c'est beaucoup. Donc, s'il y en a déjà une qui passe, pourquoi ne pas utiliser le couloir déjà existant pour en mettre une deuxième ? Parce que de l'autre côté, je vois beaucoup d'infrastructures et des canalisations de gaz à côté de voies ferrées et d'autoroutes, je ne sais pas. Je sais bien que vous prenez toutes les mesures de sécurité, mais le risque zéro n'existant pas, on peut toujours être prudent.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous voyez que vous avez tenu dans le délai de 4 minutes. Monsieur Suisse-Guillaud, par rapport aux différentes questions posées ?

Christian BERNARDINI

Concernant les nuisances, pendant la phase chantier. J'ai dit 4 à 6 mois parce que c'est ce que l'on constate sur un territoire donné entre le début de notre arrivée et la

construction de la piste et la remise en état, il faut compter 4 à 6 mois. Après, il s'agit de matériel de travaux publics et ça n'est pas continu sur les 4 à 6 mois. C'est essentiellement au moment où l'on va creuser la tranchée et la remblayer que l'on peut avoir du bruit classique.

Vous dites que l'Ain s'enfoncé. En ce moment, nous sommes en train de poser une canalisation, comme on a vu sur les Hauts de France, à proximité de Compiègne, sur un point qui s'appelle Corbie et nous sommes en train de traverser la Somme. Nous utilisons là une technique type microtunnelier où l'on fait 1,1 kilomètre en dessous et au niveau de la rivière, la profondeur d'enfouissement est de 15 mètres. Nous pouvons donc aller nous poser jusqu'à des profondeurs assez élevées en dessous du lit de la rivière. Voilà ce que je peux vous répondre, sur le reste, je vais laisser Denis répondre.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je prends vos deux remarques, ne pas traverser la rivière d'Ain et le doublement sur place au nord de Meximieux, comme une suggestion ou un avis en tout cas, qui vaut d'être examiné. Cela ne nous avait pas échappé, nous allons regarder cela de manière détaillée et nous viendrons vous rendre compte.

Sur les risques, vous avez raison, le risque zéro n'existe pas. Mais, nous sommes dans une entreprise qui a la culture de la sécurité et ce que nous craignons beaucoup nous, une fois que la canalisation est enfouie à 1 mètre sous la terre, voire un peu plus, c'est que quelqu'un vienne graboter là-dessus, c'est un engin de travaux publics. C'est souvent comme ça qu'arrivent les accidents, ce n'est pas la génération spontanée avec une fuite que nous n'aurions pas détectée. Nous avons dit tout à l'heure ce que l'on faisait pour les prévenir. Donc, mes collègues exploitants, une fois qu'une canalisation est installée, regardent tous les jours, les équipes y passent tous les jours et essaient vraiment de suivre la vie de cette canalisation. Donc, ce que nous craignons, ce sont les travaux au-dessus de notre canalisation qui pourraient venir endommager cette canalisation et évidemment créer une petite brèche génératrice d'une fuite et éventuellement d'une inflammation. D'abord, cette canalisation est à 1 mètre, voire à 1,5 mètre, elle fait entre 2 et 3 centimètres d'épais, il faut donc déjà des grosses pelleteuses, les plus grosses du marché. Ce n'est pas la petite pelleteuse locale, traditionnelle, avec un petit tracteur, qui va endommager tout ça. Mais malgré tout, on s'en méfie et donc, les gens doivent déclarer les travaux qu'ils font au-dessus des canalisations. Assez souvent, c'est quelqu'un qui n'a pas déclaré. Dans le nord de la France ou du côté de Dijon, il y a eu à un moment des gens qui faisaient du drainage, ils n'étaient pas très professionnels et ils descendaient très profond. Et là, comme ils descendent avec des trancheuses, il y a eu un accident. Ça n'était pas un accident sur notre canalisation, mais sur un oléoduc. Donc, là, ils s'en souviennent encore, je pense, et lui ne s'en souvient plus parce qu'il n'est plus de ce monde. Nous sommes donc très vigilants là-dessus. C'est-à-dire que vraiment, c'est l'endommagement extérieur que l'on chasse absolument. Déclaration, surveillance, survol en hélicoptère, passage à pied, en voiture et on essaye de minorer ces incidents qui sont générateurs d'incidents.

Sur 32 000 kilomètres, l'année passée, il y a eu une quinzaine d'incidents. Nous ne sommes donc pas dans la loi des grands nombres. Ce n'est pas zéro, mais ce n'est pas non plus tous les jours. On essaie donc véritablement de chasser les intrus qui n'ont pas déclaré leurs travaux. Quand ils déclarent les travaux, nos collègues vont et font le repérage avec eux.

Vous discuterez éventuellement avec Laurent Michoux là-dessus, il pourra vous en dire beaucoup plus, parce que c'est son métier de tous les jours.

Jean-Yves OLLIVIER

Il y avait encore la question concernant le doublement de la canalisation.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'était mon propos d'introduction. Doublement sur place, je le prends comme une suggestion et nous allons l'étudier au même titre que l'autre, pourquoi pas. Et si ce doublement présente un bilan avantages/bénéfices/intérêts et que tout le monde est d'accord. Vous notez qu'à l'ouest de Bourg-en-Bresse, on ne peut plus passer, c'est confirmé. Nous serons donc obligés, de toute façon, de nous en éloigner, puisque vers Saint-Denis-lès-Bourg, ils font une déviation, il y a plusieurs projets là-bas. Nous serons donc obligés de nous en éloigner. Ce sera donc un doublement partiel et puis après, nous nous en éloignerons. Nous aimons assez bien, puisque pour nous, l'exploitation d'une double canalisation est finalement plus simple que deux canalisations distantes de 20 kilomètres. Nous allons donc le mettre à l'étude comme le reste, mais pas moins que le reste.

Un intervenant dans la salle

Que devient une canalisation au bout de 20 ou 30 ans ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Eh bien, elle va mieux que nous. La durée d'amortissement d'une canalisation, c'est 50 ans, actuellement. Les premières canalisations qui ont été posées, c'était pour remonter le gaz de Lacq, vous vous en souvenez sur les cartes de vos écoles et elles ont 60 ans et elles fonctionnent toujours. Si, pour des besoins, une canalisation devait être mise hors service, elle est coupée et remplie. Mais honnêtement, ça ne se pose pas très souvent pour l'instant, on utilise nos canalisations, elles coûtent de l'ordre de 2 millions du kilomètre donc une fois qu'elles sont posées, on les utilise. Donc, pour l'instant, il n'y a que des petits bouts qui sont bouchés et rendus inertes, mais nous n'abandonnons pas les canalisations tant qu'il y a des consommations et tant que ça se justifie. La preuve, c'est que nous continuons à en poser.

Jean-Claude LENAIN, Chambre d'agriculture

Vous parliez des travaux qui nécessitaient une piste de 40 mètres pour la réalisation des travaux. Au nord de Loyettes, c'est une zone souvent irriguée en cultures d'été. C'est vrai que c'est souvent irrigué par des pivots, donc l'impact d'une zone de 40 mètres peut créer des difficultés pour effectuer les rotations des pivots et impacter des surfaces beaucoup plus importantes que les seuls 40 mètres de large.

Une autre remarque. Dans certains types de sols, les agriculteurs ont mis en œuvre des techniques de travail du sol nouvelles, en évitant de bouleverser les couches de sol, en favorisant la vie microbienne du sol. L'intervention d'une tranchée de ce type-là peut éventuellement impacter le travail qui a été réalisé depuis de nombreuses années et finalement, les conséquences vont avoir lieu sur plusieurs cultures de suite.

Jean-Yves OLLIVIER

Pouvez-vous répondre s'il vous plaît ?

Vincent SAUTER

Concernant la piste de 40 mètres, effectivement, les pivots, c'est vraiment quelque chose que l'on regarde dès la recherche de tracé. C'est-à-dire que l'on essaie de repérer d'une part nous tout seul, quand on va avec notre voiture sur le terrain, voir les champs irrigués. Les pivots, c'est donc quelque chose que nous prenons en compte le plus tôt possible. Après, quand on va voir les particuliers, on essaie d'avoir plus d'informations, notamment les canalisations qui amènent l'eau à ces pivots, etc. C'est donc vraiment un point qui est pris en compte très tôt dans le choix du tracé, pour limiter justement les impacts sur ce genre d'installations.

Concernant votre deuxième question et les types de sols. Comme Christian Bernardini vous l'a expliqué, lors du creusement de la tranchée, on effectue ce que l'on appelle le tri des terres. C'est-à-dire que l'on sépare bien d'un côté les terres agricoles et de l'autre les terres de remblais. Ça nous permet de respecter au mieux la configuration de la terre.

Christian BERNARDINI

Pour compléter, sur les Hauts-de-France, nous avons cette problématique et les couches sont discutées avec la profession. Ce n'est pas GRTgaz qui décide comment il va séparer les couches, c'est bien les sachems qui nous disent ce qui est le plus approprié au terrain que l'on va rencontrer, mais ça peut être plus de deux couches.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur le vice-président de la Chambre d'agriculture.

Gilles BRENON

J'ai encore une question. En France, la production de biogaz est en train de se développer. Il y a donc à peu près une centaine de projets en fonctionnement et il y en a plusieurs centaines qui sont en cours de réflexion. Aujourd'hui, les questions c'est de savoir si un jour, cette production de biogaz, on aura la possibilité de l'injecter dans le réseau. Aujourd'hui, on voit comment ça s'est développé en Allemagne, il y a à peu près 7 unités qui fonctionnent, donc de nombreuses unités qui injectent directement le gaz dans le réseau. Est-ce qu'à un moment donné, vous vous êtes posé la question ? Est-ce que vous allez vous donner la possibilité justement de pouvoir permettre à la profession d'utiliser ces autoroutes du gaz pour pouvoir injecter ce gaz ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pour la compréhension de tous, ce sont donc des unités agricoles ou de déchets qui en fermentant produisent du méthane. Et la question qui s'est posée, c'est : est-ce que ce méthane était suffisamment pur pour être réinjecté dans le réseau. Vous le savez sans doute, la réponse est oui, depuis quelques mois, après une expérimentation à Lille. C'est tellement vrai que l'on estime qu'à 2030 ou à 2050, le biogaz ou le gaz vert représentera une part non négligeable, sans doute de 10, 15 ou 20 %, du gaz consommé en France. Nous y sommes donc très intéressés.

Pour répondre plus complètement à votre question, et en particulier sur la méthanisation d'origine agricole, qui sont des petites unités, l'injection se fera plutôt sur le réseau de distribution. Il s'agit de tuyaux de l'ordre d'une dizaine de centimètres de diamètre avec une plus faible pression. J'ai oublié de dire que le gaz circule à 80 barres dans notre tuyau, pour pouvoir injecter dans ce type de tuyaux, il faut donc monter en pression le gaz entrant. Donc, économiquement, ça n'est pas très raisonnable et ça ne passe pas. Ce que nous faisons, c'est que quand on est saisi par les agriculteurs, nous avons d'ailleurs un protocole au plan national entre nos diverses organisations, on voit si ça relève plutôt du réseau de distribution ou plutôt du réseau de transport. Nous sommes en train de connecter la première unité de méthanisation de déchets à Chagny, en Saône-et-Loire, sur une canalisation de transport, un peu plus petite que celle-ci, mais quand même du réseau secondaire de transport. L'idée, c'est qu'il faut regarder si ça passe économiquement, l'équation économique, vous le savez, n'est pas si simple que ça, ça demande une bonne maîtrise. Il faut aussi qu'il y ait une taille critique pour la matière première, c'est-à-dire la matière verte qui va fermenter ou les déchets, pour les usines de méthanisation de déchets. Mais c'est une piste excessivement prometteuse. Il y a des tarifs de rachat privilégiés, les pouvoirs publics ont mis en place tout un système d'incitation. Il faut que ça démarre, il faut que les bureaux d'études entrent compétences, il faut aussi que les acteurs se regroupent, parce que je crois qu'une seule exploitation agricole, ça ne le fera pas, comme on dit chez nous. Il faut donc sans doute trouver un modèle économique, mais les déchets,

c'est une option qui est regardée immédiatement quand il y a une usine de méthanisation de déchets. Soit, on peut produire de l'électricité, soit on peut produire du gaz, après économiquement, les gens choisissent. Pour la méthanisation agricole, tout le monde est bien persuadé, y compris chez nous, que c'est une voie d'avenir pour le gaz.

Donc, la réponse est oui, non pas avec enthousiasme, mais avec vivacité.

Jean-Yves OLLIVIER

Encore quelques questions ? Vous n'avez plus de questions que vous n'oseriez pas poser ? Je vais lever la séance. Vous avez posé des questions très variées allant depuis la justification des ouvrages jusqu'à leur impact sur le territoire, leur usage pour l'injection de biogaz et autre. Donc, toutes vos questions ont été tout à fait intéressantes. J'espère que les réponses qui vous ont été fournies ont apporté un éclairage à vos questions. Je vous signale que vous pouvez encore poser des questions par écrit. Au point d'accueil de la réunion, vous avez des petits bulletins où vous pouvez adresser des questions écrites à la commission qui les répercutera à GRTgaz et qui seront mises en ligne sur le site Internet du débat public.

D'autre part, vous avez, dans le département de l'Ain, trois prochaines réunions qui sont programmées. A Meximieux le 6 novembre, à Marboz le 18 novembre et à Bourg-en-Bresse le 26 novembre. Si vous avez des questions rentrées, vous pouvez donc encore les mettre dans le débat et souhaiter avoir des réponses.

Je vous remercie de votre participation et de votre contribution active à ce débat. Je vous invite également à une collation que nous servons pour finir cette réunion et éventuellement échanger directement avec vous, si vous le souhaitez. Merci à tous.